

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/528

28 octobre 2004

(04-4580)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX DEPUIS JUIN 2004

Communication de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

La communication ci-après, reçue le 26 octobre 2004, est distribuée à la demande de la CIPV.

Élaboration, adoption et suivi de la mise en œuvre des NIMP

1. Quatre groupes d'experts ont tenu des réunions consacrées à:
 - la révision de la NIMP n° 2: *Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire*;
 - l'efficacité des mesures;
 - le glossaire de la NIMP n° 8; et
 - l'examen de la NIMP n° 1: *Principes de quarantaine végétale liés au commerce international*.
2. De nouveaux groupes techniques ont été établis, l'un sur le Diagnostic et l'autre sur les Mouches des fruits, qui se sont réunis pendant la période considérée.
3. Les projets de normes ci-après ont été envoyés aux pays pour consultation le 15 juin 2004:
 - Amendements à la NIMP n° 5 (*Glossaire de termes phytosanitaires*);
 - Directives pour les envois en transit;
 - Directives pour l'inspection des envois;
 - Révision de la NIMP n° 3 (*Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et d'organismes utiles*);
 - Directives concernant le concept de l'équivalence des mesures phytosanitaires et son application dans le commerce international; et
 - Exigences pour l'établissement, le maintien et la vérification des zones à faible prévalence d'organismes nuisibles.

Les gestionnaires des différentes normes examinent actuellement les observations officielles. Une section du Comité des normes procédera à leur examen en novembre 2004.

Matériaux d'emballage à base de bois (NIMP n° 15)

4. La NIMP n° 15 relative aux matériaux d'emballage à base de bois a continué de susciter un grand nombre de questions. Le MENDC s'est engagé à financer un atelier sur les matériaux d'emballage à base de bois au début de 2005.

./.

Échange d'informations

5. Une nouvelle version du Portail phytosanitaire international a été lancée en juin.

Développement de la capacité phytosanitaire des membres par la promotion de l'assistance technique

6. Des ateliers régionaux sur des projets de normes ont été organisés pour:

- les pays de l'Afrique anglophone (pays de la SADC) à Pretoria, Afrique du Sud;
- les pays de l'Afrique francophone à Accra, Ghana;
- les pays du Pacifique à Fidji (avec l'Organisation du Pacifique pour la protection des plantes);
- les pays de l'Asie à Bangkok, Thaïlande (en collaboration avec l'APPPC);
- le Proche-Orient au Caire, Égypte; et
- les Caraïbes à Sainte-Lucie (en coopération avec la CPPC).

7. Enfin, la CIPV a organisé en étroite collaboration avec l'IICA un atelier régional pour l'Amérique latine qui s'est tenu au Costa Rica.

8. Des ateliers régionaux d'évaluation de la capacité phytosanitaire ont été organisés à Kuala Lumpur, Malaisie, et à Nairobi, Kenya.

9. Le Secrétariat de la CIPV a continué d'apporter un soutien technique à la mise en œuvre du financement des activités de coopération technique qui visent à aider les pays à évaluer et à mettre en place leur infrastructure phytosanitaire.

Maintien d'un cadre administratif effectif et efficace

10. Un groupe de réflexion s'est réuni en juillet. Il avait principalement pour tâche de réviser le plan d'activités de la CIPV et de débattre des possibilités de financement à long terme de la CIPV. Le groupe de réflexion a également rencontré des représentants des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) pour rédiger des recommandations sur le rôle et les fonctions des ORPV dans le cadre de leurs relations avec la CIPV.

11. La 16^{ème} consultation technique entre les organisations régionales de protection des végétaux a eu lieu à Nairobi en septembre 2004. Elle a, entre autres, examiné le rôle des ORPV au sein de la Commission intérimaire de la CIPV.

12. Le groupe de travail informel de la planification stratégique et de l'assistance technique s'est réuni en octobre. Il a examiné, en particulier, le plan stratégique, le plan d'activités, les questions budgétaires, la priorité de financement à long terme des normes ainsi que le rôle des ORPV dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention, et a formulé des recommandations à cet égard. Il a également formulé des recommandations sur le rôle de la CIPV en ce qui concerne la régionalisation.

Promotion de la CIPV et coopération avec les organisations internationales pertinentes

13. Adhésion à la Convention:

- On compte à ce jour 127 parties à la Convention, dont 59 ont accepté les amendements de 1997.
 - Le Secrétariat a participé à plusieurs ateliers régionaux du Comité SPS de l'OMC.
-